

Délibération : N°2022-06-09 : 23

Le Conseil d'Administration de l'ENSCM, dans sa séance du 9 juin 2022, sous la présidence de Monsieur Philippe LYX, a délibéré :

Objet : • Approbation des droits différenciés.

Il est proposé de :

- Accorder une exonération partielle (à hauteur des droits pour les étudiants nationaux)
 - Aux étudiants titulaires du label « Candidat d'Excellence » CampusFrance, sélectionnés par la commission RI,
 - Aux étudiants issus des classes préparatoires intégrées de la FGL.
- Accorder une exonération partielle (tarif spécifique de 3000€) aux étudiants de l'ECUST, conformément à la convention FGL-ECUST.

Après échanges avec les membres du conseil d'administration, le recueil des votes est :

Résultat du vote :

Membres en exercice : 26

Membres s'étant exprimés : 24

Pour : 24 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Après délibération, le conseil d'administration de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier approuve :

Les droits différenciés avec 24 voix pour.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à Montpellier, le 9 juin 2022

Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Philippe LYX

